



N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	2Y TRANSPORTS			Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise	32 Boulevard des Arbousiers		13220	CHATEAUNEUF LES MAR			
SIRET	5 0 8 8 7 9 4 3 4 0 0 0 2 7						
Durée de l'exercice en nombre de mois*	1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
			Exercice N clos le 2023-12-31				
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé			TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	29 540	AS	15 332	14 208
		Autres immobilisations corporelles	AT	165 264	AU	102 845	62 419
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	8 792	BI		8 792
TOTAL (II)			BJ	203 596	BK	118 177	85 419
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	3 800	BM		3 800
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 781	BW		1 781
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	128 854	BY		128 854
		Autres créances (3)	BZ	79 540	CA		79 540
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE		
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	57 461	CG		57 461	
	Charges constatées d'avances (3) *	CH	10 305	CI		10 305	
	TOTAL (III)	CJ	281 740	CK		281 740	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	485 337	1A	118 177	367 159
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2Y TRANSPORTS				Néant ☐ *		
							Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :10.000.)					DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)					DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	)	DG	
	Report à nouveau					DH	244 812	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	(41 568)	
	Subventions d'investissement					DJ		
	Provisions réglementées *					DK		
	TOTAL (I)					DL	214 244	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
	Avances conditionnées					DN		
	TOTAL (II)					DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP		
	Provisions pour charges					DQ		
	TOTAL (III)					DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles					DS		
	Autres emprunts obligatoires					DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	46 900	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV	3 366	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	32 182	
	Dettes fiscales et sociales					DY	55 544	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ		
	Autres dettes					EA	14 923	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB		
TOTAL (IV)					EC	152 915		
Écart de conversion passif *					TOTAL (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	367 159		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C		
			- Écart de réévaluation libre			1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	122 186	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

2Y TRANSPORTS
SASU au capital de 10 000 euros
RCS : AIX 508 879 434
32 B, Boulevard des Arbousiers
13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

et le douze juin, à dix heure,

Le soussigné :

Monsieur SAIHI M'Hamed, agissant en qualité d'actionnaire unique de la société,

A pris, conformément aux dispositions statutaires, la présente décision ordinaire selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice et affectation des résultats ;
- Quitus à la présidence ;

Les résolutions suivantes sont prises :

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, conformément aux éléments produits relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un résultat net comptable déficitaire de **41 568 euros**.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique constate donc que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître un déficit de 41 568 euros.

L'actionnaire unique décide d'affecter ce déficit de la manière suivante :

- Déficit de l'exercice	41 568 €
Solde distribuable	0 €

Affectation :

- En report à nouveau pour	41 568 €
----------------------------	----------

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution pour cette année d'activité.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique approuve qu'une rémunération de 34 649 € annuelle nette a été versée à la présidence pour l'exercice écoulé.

Une rémunération de 15 000€ annuelle nette est prévue pour l'exercice suivant.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique donne quitus entier et définitif à la présidence pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique de la société.

En trois exemplaires originaux.

L'actionnaire unique
Monsieur SAIHI M'Hamed